



NOVEMBRE 2016



## Flash actualité Spécial - SOLVABILITE 2

### De nouveaux services à destination de nos clients soumis à Solvabilité II

*Par Laura Gesret-Jubin, Ingénieure Recherche*

Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité II le 1<sup>er</sup> janvier 2016, nos clients assureurs et mutuelles sont soumis à une nouvelle réglementation exigeante en matière de gestion des risques et de communication au régulateur et au public. Nous les accompagnons depuis 2010 avec de nouveaux services et la prise en compte de cette nouvelle réglementation dans les solutions qui leur sont proposées.

Notre expertise Solvabilité II englobe les trois piliers de la Directive de la Commission européenne.

- Nous fournissons à nos clients les informations sur nos fonds pour les aider à répondre aux exigences du Pilier 3 en matière de reporting.
- Nous calculons les indicateurs de risque au sens Solvabilité II sur l'ensemble de nos fonds et mandats détenus par des clients assureurs afin de les accompagner dans le cadre du Pilier 1, qui concerne les exigences quantitatives quant au capital réglementaire requis au titre de leurs activités.
- Enfin, dans le cadre du Pilier 2, nous accompagnons nos clients dans l'évolution de leurs portefeuilles, en tenant compte dans les solutions proposées des nouvelles contraintes liées à Solvabilité II.

Informations promotionnelles non contractuelles destinées aux Investisseurs « professionnels » au sens de la Directive Européenne MIF, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Les informations et opinions contenues dans ce document sont indicatives et ne sauraient engager la responsabilité de CPR Asset Management de quelque manière que ce soit. Les informations contenues peuvent être retirées ou modifiées à tout moment sans préavis et n'ont pas vocation à être mises à jour. Ce document ne constitue pas une offre, ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. Les performances passées et les simulations de performances ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la «Regulation S» de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus des OPC cités dans ce document.

L'ensemble de la documentation réglementaire est disponible en français sur le site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR AM.



INNOVER POUR LA PERFORMANCE

Pour chaque fonds ou mandat, les indicateurs de risques de marché au sens Solvabilité II (le SCR Marché et ses composantes : SCR Taux, SCR Actions, SCR Change, etc...<sup>1</sup>) sont calculés à l'aide d'un outil propriétaire, selon notre interprétation de la formule standard publiée par la Commission européenne, en s'attachant à refléter les risques encourus le plus précisément possible : cela passe par le désempilement des fonds, afin de tenir compte des positions en direct mais également de celles détenues via d'autres fonds, par le calcul précis de l'impact des chocs extrêmes définis par le régulateur, en revalorisant chaque instrument avant et après choc pour tenir compte de sensibilités non linéaires des instruments aux différents facteurs de risque, par la prise en compte des couvertures, lorsqu'elles vérifient les conditions requises au sens Solvabilité II, pour prendre en compte les économies de SCR Marché.

Nous adaptons nos reportings aux choix des clients, que ce soit pour la précision du reporting (vision ligne à ligne ou en données agrégées par fonds), ou pour les mesures transitoires proposées par le régulateur dans le cadre de la formule standard et retenues ou non par le client. Nous complétons également ces reportings standards par des anticipations de SCR Marché, dans différents scénarios de marché ou pour différentes configurations de portefeuille.

Plus de précisions à suivre dans l'article complet sur notre offre de services à destination des clients soumis à Solvabilité II dans le livre blanc à paraître ce mois-ci.

#### A propos de l'équipe Recherche de CPR AM :

**Forte d'une expertise construite depuis plus de 20 ans, l'équipe Recherche de CPR AM** conçoit, développe, simule, administre et fait évoluer, en collaboration avec la gestion, des stratégies quantitatives et des outils d'aide à la décision propriétaires. L'équipe contribue également aux lancements et à l'amélioration des processus de gestion. Elle intervient dans l'offre de solutions d'investissement ou de services sur-mesure pour les clients (cadre : protection de portefeuille, prise en compte des contraintes réglementaires). Enfin, la recherche effectuée une veille permanente sur ses principales expertises à la fois dans les domaines académiques, réglementaires et concurrentiels.

Principales expertises transverses :

- Modèles/ outils quantitatifs d'allocation tactique globale d'actifs.
- Modèles/ outils quantitatifs de sélection de titres et de construction de portefeuilles actions.
- Modèles/ outils quantitatifs d'évaluation et de mesure de risque de portefeuilles.
- Stratégies quantitatives sources de performances et/ou sources de protection.
- Recherche de solutions d'investissement innovantes, adaptables et modulaires.
- Veille réglementaire, académique et ISR.

**Le département Recherche de CPR AM compte 8 ingénieurs financiers sous la responsabilité de Christian Lopez depuis 2006.**

---

<sup>1</sup> A l'échelle d'un fonds, le SCR Marché représente l'impact, sur l'actif net, de scénarios de chocs extrêmes sur les actions, les taux, les parités de change, etc. Ces scénarios sont appliqués de façon indépendante pour calculer la perte encourue dans chacun d'entre eux. Les pertes encourues sont ensuite agrégées à l'aide de corrélations. A noter que les chocs sont calibrés et fournis par la Commission européenne, de façon à refléter une VaR 99,5% à horizon 1 an, de même que les corrélations entre chaque facteur de risque.

Informations promotionnelles non contractuelles destinées aux Investisseurs « professionnels » au sens de la Directive Européenne MIF, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Les informations et opinions contenues dans ce document sont indicatives et ne sauraient engager la responsabilité de CPR Asset Management de quelque manière que ce soit. Les informations contenues peuvent être retirées ou modifiées à tout moment sans préavis et n'ont pas vocation à être mises à jour. Ce document ne constitue pas une offre, ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. Les performances passées et les simulations de performances ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la «Regulation S» de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus des OPC cités dans ce document. L'ensemble de la documentation réglementaire est disponible en français sur le site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR AM.



### A propos de CPR Asset Management :

CPR AM est une société spécialisée en gestion, agréée AMF, filiale autonome à 100% d'Amundi. CPR AM se consacre exclusivement au métier de la gestion pour compte de tiers (institutionnels, entreprises, assurances, banques privées, gérants de fonds et professionnels du patrimoine). CPR AM couvre les principales classes d'actifs (actions, convertibles, diversifiés, taux et crédit).

#### CPR AM en chiffres (fin juin 2016)

- 37.5 milliards d'actifs gérés
- 106 collaborateurs dont plus d'un tiers dédié à la gestion

*CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 - 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France – 399 392 141 RCS Paris.*

Pour en savoir plus : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)



Suivez-nous sur [https://twitter.com/CPR\\_AM](https://twitter.com/CPR_AM)

Informations promotionnelles non contractuelles destinées aux Investisseurs « professionnels » au sens de la Directive Européenne MIF, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Les informations et opinions contenues dans ce document sont indicatives et ne sauraient engager la responsabilité de CPR Asset Management de quelque manière que ce soit. Les informations contenues peuvent être retirées ou modifiées à tout moment sans préavis et n'ont pas vocation à être mises à jour. Ce document ne constitue pas une offre, ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. Les performances passées et les simulations de performances ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la «Regulation S» de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus des OPC cités dans ce document. L'ensemble de la documentation réglementaire est disponible en français sur le site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR AM.

